

Malgré ces précautions, nous ne pouvons garantir que le pétrole dont ont été et seront privés le Québec, l'Ontario et les Maritimes pourra être remplacé. L'impact de ces pénuries, particulièrement en huile à chauffage, se fera sentir immédiatement mais sera spécialement sérieux vers la fin de l'hiver et au début du printemps. Je dois aussi souligner que bien que nous ne subissions pas une pénurie immédiate d'essence, la perte de brut combinée avec les efforts poussés des raffineurs pour produire de l'huile à chauffage à partir du brut disponible, surviennent dans une période où normalement ils refont les stocks d'essence. Au printemps, cette incapacité de refaire les stocks pourra se traduire par des approvisionnements insuffisants d'essence.

Alors qu'apparaissait une pénurie des approvisionnements internationaux de pétrole, le prix du pétrole brut importé au Canada d'outre-mer accusait une hausse très marquée. Dans sa déclaration à la Chambre le 4 septembre, le premier ministre a indiqué que les raffineurs de l'est auraient la permission de faire payer par les consommateurs les frais de l'augmentation des prix internationaux. Les coûts subis par les raffineries de l'est, m'a-t-on dit, ont de nouveau augmenté ce mois-ci; j'ai donc accédé aux requêtes d'augmentation des prix des produits dans ce secteur du marché, à compter du 1<sup>er</sup> décembre. L'augmentation de prix varie d'une raffinerie à l'autre, mais l'augmentation moyenne devrait se situer entre quatre et cinquante cents le gallon pour l'essence à moteur.

Je voudrais faire une remarque supplémentaire avant de décrire le programme de conservation volontaire auquel je prie instamment tous les Canadiens de se soumettre. L'Est du Canada et, dans une moindre mesure la Colombie-Britannique ressentiront le plus les effets de la pénurie. Nous ne prévoyons pas de pénurie dans les Prairies, mais l'Ontario ressentira les effets de nos efforts dans le but de distribuer équitablement les approvisionnements. Bien que le programme de contingentements obligatoires dont je vais vous faire part ne s'appliquera qu'aux contingentements et qu'aux régions où la chose est nécessaire et possible, j'exhorte tous les Canadiens à adhérer au programme volontaire de restrictions. Le pétrole en réserve dans les Prairies, par exemple, peut néanmoins nous aider à surmonter nos problèmes, même si son transport vers d'autres régions s'avère difficile.

Je voudrais maintenant vous entretenir du programme volontaire que nous vous proposons. En terminant ma déclaration du 1<sup>er</sup> novembre, je demandais aux consommateurs canadiens, aux administrations municipales, à l'industrie lourde et aux gouvernements provinciaux d'étudier les moyens de réduire la consommation d'énergie sur une base volontaire. Depuis lors, j'ai reçu de nombreuses lettres de l'industrie m'expliquant les mesures qu'elles étaient à mettre sur pied, ou qu'elle se proposait de mettre sur pied, afin d'accroître le rendement de l'énergie dans leurs opérations. Plusieurs gouvernements provinciaux et municipaux ont déjà adopté des mesures volontaires de conservation, et même certains gouvernements et industries sont allés encore plus loin et ont lancé des campagnes pour sensibiliser davantage les individus sur les moyens par lesquels ils peuvent ménager l'énergie et sur les économies qui peuvent résulter de cette collaboration volontaire. Je leur en sais gré.

Ce soir, je voudrais vous expliquer en détail quelques-unes des mesures que le gouvernement fédéral est à introduire pour réduire sa propre consommation d'énergie, et vous parler plus spécifiquement de quelques moyens par

#### *Ressources énergétiques-Politique*

lesquels les Canadiens peuvent volontairement réduire leur dépense d'énergie.

Pour chauffer ses immeubles, le gouvernement fédéral utilise environ 2 p. 100 de toute l'huile à chauffage consommée au Canada. En tant que gouvernement, nous prenons des mesures pour réduire nos besoins en huile à chauffage. Le ministre de la Défense nationale a déjà entrepris un programme destiné à réduire d'une façon substantielle ses besoins en pétrole, tant au pays qu'à l'étranger.

Le ministère des Travaux publics a préparé une série de directives qui s'appliqueront aux édifices qu'il administre; ces directives s'appliqueront également à d'autres propriétés fédérales avec les modifications nécessaires dans des circonstances spéciales. Les directives recommandent que, selon la nature et la grosseur de l'édifice, les températures soient maintenues à un maximum de 68-70 degrés entre 8 heures et 17 heures les jours de semaine et de 63-65 degrés entre 18 heures et 5 heures les jours de semaine. Ces températures plus basses seront maintenues durant les fins de semaine et les jours de congé. Dans la même veine, les directives comprennent des suggestions précises pour améliorer le rendement des systèmes de chauffage et pour réduire l'aération. Je dois déposer ce soir une copie de ces directives.

J'aimerais souligner que ces directives ont été préparées de telle façon qu'elles provoqueront le maximum d'économies possible et le minimum d'inconfort. Je soupçonne même que certaines personnes vont trouver leurs conditions de travail plus confortables. Nous nous attendons qu'en moyenne, les gestes que nous avons l'intention de poser résulteront en une réduction de 18 p. 100 des besoins du gouvernement fédéral en huile à chauffage. Nous avons d'ores et déjà pris les moyens pour mettre en œuvre ces directives et pour les appuyer d'un système coordonné de rapport et de contrôle.

Les économies que nous comptons faire au gouvernement fédéral dans notre propre consommation de pétrole sont élevées en termes de pourcentage mais il faut se souvenir que la part de ce gouvernement dans la consommation totale de pétrole est passablement petite. Si nous voulons réduire sensiblement l'impact de la pénurie prévue avec des mesures volontaires—comme chaque Canadien, je pense désire le faire—il nous faudra alors obtenir l'aide de tous les Canadiens.

Je suis heureux d'annoncer que j'ai rencontré les ministres de l'Énergie des provinces vendredi dernier et je crois pouvoir obtenir leur collaboration pour étendre les directives fédérales à leurs propres propriétés dans toute la mesure du possible.

J'incite fermement ce soir les entreprises commerciales et industrielles à étudier les directives préparées par le ministère des Travaux publics relatives au contrôle de la température et de l'aération et de les mettre en vigueur, avec les modifications nécessaires, le plus tôt possible. Je voudrais insister de nouveau sur le fait que l'adoption de ces directives ne provoquera qu'une diminution minime de confort et qu'il peut même en résulter, dans certains cas, un plus grand confort. Qui n'a pas déjà subi l'expérience des magasins surchauffés en faisant des courses? Et cela est particulièrement le cas durant la période qui précède Noël alors que les magasins sont bondés et les clients chaudement vêtus. J'estime que réduire le chauffage dans ces conditions ne pourra qu'accroître le confort des clients sans pour autant être un ennui sérieux pour les commis.